

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023**

Le lundi 10 juillet 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

**Etaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Breyton Stéphanie, Boistard Sylvie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

**Absent excusé ayant donné procuration** :

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie

**Absents** : Madame Curiallet Laura et Messieurs Besson Hervé et Chêne Claude

Pelhâte Olivier est élu secrétaire.

**Délibération 60-2023 : Demande de financement : prêt relais**

**Vote pour : 11 + 2**

Madame le Maire rappelle que pour financer les investissements 2023, il est opportun de recourir à un prêt relais de 100 000€ sur 2 ans dans l'attente de la réception du FCTVA et des subventions, et que cette somme est inscrite au budget.

Madame le Maire présente les différentes offres de prêt.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose de retenir l'offre du Crédit Agricole des Savoie d'un montant de 100 000€ pour une durée de 24 mois au taux de 4,25% sans frais de dossier avec un remboursement trimestriel à échéances constantes, intérêts perçus terme échu proportionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le prêt relais et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du prêt.

**Délibération 61-2023 : Avance de trésorerie à court terme**

**Vote pour : 11 + 2**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie, il est opportun de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition d'avance de trésorerie à court terme de 300 000 euros, pour une durée de 12 mois à compter du 11/07/2023 par le Crédit Agricole des Savoie,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires

**Délibération 62-2023 : Demande de financement pour les travaux d'assainissement.**

**Vote pour : 9 + 1**

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux d'assainissement, il est nécessaire de recourir à un prêt de 80 000€ sur 20 ans.

Madame le Maire présente les différentes offres de prêt.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne :

- pour un emprunt d'un montant de 80 000€ au taux variable indexé sur le livret A avec une marge de 0,40 % sur 20 ans à échéance trimestrielles.
- les intérêts sont calculés en base forfaitaire d'exact / 360 jours. L'amortissement du capital est progressif.
- La commission d'engagement est de 0,10% du capital emprunté avec un minimum de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le prêt relais et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du prêt.

**Délibération 63-2023 : Demande de financement pour les travaux d'agrandissement du musée de l'ours des cavernes.**

**Vote pour : 9 + 1**

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux d'agrandissement du musée de l'ours des cavernes, il est nécessaire de recourir à un prêt de 200 000€ sur 15 ans.

Madame le Maire présente les différentes offres de prêt.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne :

- pour un emprunt d'un montant de 200 000€ au taux variable indexé sur le livret A avec une marge de 0,40 % sur 15 ans à échéances trimestrielles.
- les intérêts sont calculés en base forfaitaire d'exact / 360 jours. L'amortissement du capital est progressif.
- La commission d'engagement est de 0,10% du capital emprunté avec un minimum de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le prêt relais et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du prêt.

**Délibération 64-2023 : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

**Vote pour : 11 + 1**

L'assemblée délibérante du conseil municipal ;

MAIRIE  
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX  
mairie@entremont-le-vieux.com

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la période estivale du tourisme ;  
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide la création à compter du 18 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de travail de 72h30, répartie selon le planning joint.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 18 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 361 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Délibération 65-2023 : Approbation du devis pour avenant N°1 – EGBF lot 1 – Extension du musée de l'ours des cavernes** (Annule et remplace la délibération 22-2023 du 27 mars)

**Vote pour : 11 + 1**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise EGBF pour :

- drainage périphérique
- dallage intérieur
- réseau complémentaire : eaux pluviales
- isolation des murs enterrées

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- Montant des travaux initialement prévus : 106 324.05 € HT, soit 127 588.86 € TTC
- Avenant 115037,75€ HT

Madame le Maire présente le devis pour l'avenant n°1 d'un montant de :

- plus-value 8 713.70 € HT soit 10 456.44 € TTC
- soit un nouveau montant du marché : 115 037,75€ HT soit 138 045.30 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, les devis pour l'avenant n°1 de l'entreprise EGBF et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

**Délibération 66-2023 : Approbation du devis pour avenant N°1 – @delink - Lot 7 – Extension du musée de l'ours des cavernes**

**Vote pour : 11 + 1**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise @delink pour traduction Français / Anglais :

- D' une dalle tactile
- D'une table quiz

- De 7 panneaux de section

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- Montant des travaux initialement prévus : 560,00 € HT, soit 672,00 € TTC

Madame le Maire présente les devis pour l'avenant n°1 d'un montant de :

- Devis n° CP 26163 d'un montant de 158,06€ HT soit 189,67€ TTC
- Devis n° CP 26177 d'un montant de 151,06€ HT soit 181,27€ TTC
- Devis n° CP 26203 d'un montant de 100,66€ HT soit 120,79€ TTC

Soit une moins-value de 150,22€ HT soit 180,27€ TTC

Soit un nouveau montant du marché : 409,78 € HT soit 491,73 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, les devis pour l'avenant n°1 de l'entreprise @delink et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

#### **Délibération 67-2023 : Bon cadeau**

**Vote pour : 11 + 1**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter un bon cadeau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acheter un bon cadeau à la librairie « L'Atelier - Les pages libres » à Entremont le Vieux pour un montant total de 50.00€.

#### **Délibération 68-2023 : Versement de la subvention 2022-2023 au profit de la coopérative scolaire de l'école d'Entremont le Vieux**

**Vote pour : 11 + 1**

Madame l'Adjoint au Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année la commune verse à la coopérative scolaire une subvention qui a pour objectif de financer les transports liés aux différentes activités scolaires.

Le conseil municipal décide après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **d'allouer au profit de la coopérative scolaire, une subvention d'un montant de 30.00 euros par élève, soit 990 euros (30.00 euros x 33 élèves).**

#### **Délibération 69-2023 : Bibliothèque municipale : signature de la convention avec savoie-biblio sur le dispositif daisyables.**

**Vote pour : 11 + 1**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la bibliothèque de la commune d'Entremont-Le-Vieux souhaite adhérer au dispositif DAISYables. Ce service s'adresse à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap moteur, visuel, cognitif ou psychique ou de troubles dys. Il permet à ces personnes (adultes et enfants) d'avoir un accès illimité et gratuit à des ressources adaptées. Pour que la bibliothèque puisse entrer dans ce dispositif, il faut l'accord de la mairie et la signature de la convention d'engagement réciproque « Bibliothèques DAISYables »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention ci-après annexée.

**Savoie-biblio - service Formation / Bibliothèques et lien social**

CS10042 – PRINGY - 74371 ANNECY Cedex

Tél. : 04 50 33 21 97

Mél. : [formation@savoie-biblio.fr](mailto:formation@savoie-biblio.fr)

**Le Conseil Savoie Mont Blanc – par Savoie-biblio – s’engage à :**

- Fournir à la bibliothèque participante un accès à la base Eole de l’Association Valentin Haüy (AVH)
- Accompagner la bibliothèque participante, en partenariat avec l’AVH, dans le bon déroulement de l’opération : formations, réunions...
- Fournir des outils de communication adaptés à l’opération afin de faire connaître au plus grand nombre ce nouveau service.

**La collectivité – par sa bibliothèque – s’engage à :**

- Vérifier les conditions d’accès et les justificatifs des personnes demandant un document au format DAISY.
- Communiquer sur l’opération en mentionnant Savoie-biblio et l’AVH.
- Mettre en place des animations pour promouvoir le service auprès du public
- Transmettre les informations nécessaires à l’évaluation de l’opération

**Délibération 70-2023 : Musée de l’ours des cavernes – Approbation des tarifs.**

**Vote pour : 10 + 1**

Madame le Maire soumet à l’examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l’ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs, comme indiqué en annexe.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide :

- d’approuver les nouveaux tarifs (ci-dessous) du Musée de l’Ours des Cavernes

**Modification de tarifs au Musée de l’ours des cavernes juillet 2023**

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Pot glace 160 ml Eclat des cimes	4,50 €	4,80 €
Glace Haribo	3,00 €	3,50 €

**Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes juillet 2023**

Description	Prix d'achat HT	Prix de vente TTC
Ours tombant (dépôt vente)	36,00 €	45,00 €
Ours assis (dépôt vente)	48,00 €	60,00 €
Ours cœur (dépôt vente)	48,00 €	60,00 €
Ours patte (dépôt vente)	52,00 €	65,00 €
Mobile ours (dépôt vente)	76,00 €	95,00 €
Ours moyen Emy Wood (dépôt vente)	200,00 €	250,00 €
Ours debout Emy Wood (dépôt vente)	400,00 €	500,00 €
Tableau bois Peter Pan 1 (dépôt vente)	160,00 €	200,00 €
Tableau bois Peter Pan 2 (dépôt vente)	96,00 €	120,00 €
Tableau bois Peter Pan 3 (dépôt vente)	72,00 €	90,00 €
Tableau bois Peter Pan 4 (dépôt vente)	52,00 €	65,00 €
Tableau bois Peter Pan 5 (dépôt vente)	40,00 €	50,00 €
Tableau bois Peter Pan 6 (dépôt vente)	32,00 €	40,00 €

**Délibération 71-2023 : Tarifs cantine scolaire à compter de septembre 2023.**

**Vote pour : 11 + 1**

Considérant les frais engagés par la commune sur la gestion de la cantine scolaire,  
Considérant l'augmentation du prix des repas appliquée par le fournisseur Trait'alp à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs liés à la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix du repas 0.30 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Fixe le prix du repas à **4.35€ TTC** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Décide de facturer le prix du repas **7.80€ TTC** pour toute inscription hors délai et acceptée par le service de la cantine.
- Demande à Madame le Maire de mettre à jour le règlement intérieur en conséquence.

**Délibération 72-2023 : Approbation du devis pour travaux électricité église.**

**Vote pour : 11 + 1**

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise QB ELEC concernant la pose :

- d'une terre générale
- de prises de courant sur simple allumage
- de 2 prises de courant 2 pôles + terre 16A
- d'une alimentation 16A + disjoncteur 16A

Elle propose d'approuver ce devis pour un montant de 1080.00€ HT soit 1296.00€ TTC

MAIRIE  
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX  
mairie@entremont-le-vieux.com

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, le devis de l'entreprise QB ELEC et autorise Madame le Maire à signer le document correspondant.

**Délibération 73-2023 : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.** (Annule et remplace la délibération 64-2023)

**Vote pour : 11 + 1**

L'assemblée délibérante du conseil municipal ;  
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la période estivale du tourisme ;  
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide la création à compter du 18 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de travail de 93h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 18 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 361 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Anne LENFANT



